

Le 26 février 2024

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi 26 février 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil de la Mairie au 1526 rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau et messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526 rue Principale, Chambord, le 26 février 2024 à 19 h 00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Rapport de l'auditeur indépendant
- 5) Proposition de candidature au comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement
- 6) Période de questions
- 7) Clôture de la séance

DONNÉ ce seizième jour du mois de février 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron
JC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 02-55-2024 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal. Ils consentent également unanimement de discuter d'un sujet n'ayant pas fait l'objet de l'avis de convocation;

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé avec l'avis de convocation reçu pour la présente séance, avec la modification suivante :
 - Programme d'aide à la voirie locale (PAV) - volet entretien des routes locales.

RÉSOLUTION 02-56-2024 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Mallette SENCRL, portant sur les états financiers de la Municipalité de Chambord pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ;
- 2- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Mallette SENCRL, portant sur le taux global de taxation de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

RÉSOLUTION 02-57-2024 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale est admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Chambord approuve les dépenses 2022 d'un montant de 5 769 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION 02-58-2023 PROPOSITION DE CANDIDATURE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement est à la recherche de membre afin de combler les postes vacants au sein du comité ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Roy a soumis sa candidature pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'après délibération des membres du comité, il est résolu à l'unanimité des membres de recommander la nomination de monsieur Martin Roy, au sein du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer monsieur Martin Roy, à titre de membre au comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 02-59-2024 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 15 et que la prochaine séance se tienne le 4 mars 2024.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».